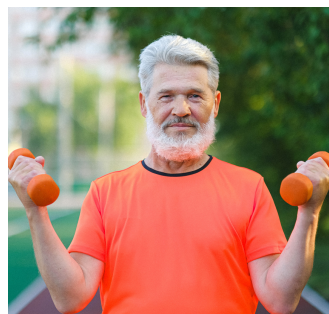




# GUIDE DES CONCOURS 2023



ASSOCIATION DE KINÉSIOLOGIE DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK





## BOURSE ÉTUDIANTE

### MONTANT DE LA BOURSE:

PREMIÈRE POSITION: \$500

DEUXIÈME POSITION: \$300

TROISIÈME POSITION: \$100

L'Association de Kinésiologie du Nouveau-Brunswick est fière d'offrir encore une fois cette année, sa bourse étudiante. Cette bourse a pour objectif de supporter financièrement les étudiants universitaires poursuivant des études en Kinésiologie dans l'une des Universités du Nouveau-Brunswick.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ:

- Être étudiant de premier cycle en Kinésiologie à l'une des Universités du Nouveau-Brunswick

## GUIDE DE SOUMISSION

Toute application doit être présentée sous format PDF incluant :

- Une lettre de présentation
- Votre Curriculum vitae
- Attestation d'inscription du bureau du registraire. Vous devez être inscrit à temps plein ou à temps partiel dans un programme de kinésiologie dans une université reconnue du Nouveau-Brunswick.
- Un essai (maximum 2 pages) expliquant :

-Vos intérêts et motivations à poursuivre des études en kinésiologie,  
-Vos plans futurs suite à votre graduation,  
-Pourquoi vous êtes le ou la candidat (e) idéal (e) pour cette bourse.

Le fichier PDF de votre application doit être envoyé par courriel à [nbkaaknb@gmail.com](mailto:nbkaaknb@gmail.com) au plus tard **vendredi le 10 novembre**, avant minuit. Le ou le récipiendaire de la bourse sera annoncé lors de l'AGA 2023.



# BOURSE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

## REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION À UN COURS OU UNE CONFÉRENCE

L'Association de Kinésiologie du Nouveau-Brunswick offre désormais une bourse de développement professionnel à ses membres certifiés. Cette bourse a pour objectif de soutenir financièrement les kinésologues de la province afin de rester à jour et de maintenir les normes dans leur pratique professionnelle.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ:

- Être membre certifié en règle de l'AKNB
- La participation au cours, au congrès ou à la conférence s'est tenue ou se tiendra pour l'année en cours
- Ne pas avoir reçu ce prix auparavant
- Les membres du conseil de l'AKNB ne sont pas admissibles à ce prix

## GUIDE DE SOUMISSION

Toute application doit être présentée sous format PDF incluant :

- Le nom, le lieu et la date de la tenue de l'événement.
- Une description de l'événement (si possible joindre un hyperlien).
- Un court texte expliquant les raisons pour lesquelles cette formation sera bénéfique à votre pratique professionnelle.

Votre application doit être envoyée par courriel au [nbkaaknb@gmail.com](mailto:nbkaaknb@gmail.com) au plus tard **vendredi le 20 octobre**, avant minuit. Le ou la récipiendaire sera annoncé lors de l'AGA 2023.

Les frais d'inscription, jusqu'à concurrence de 500\$, seront remboursés. Cela n'inclut pas les frais d'hébergement, de déplacement, de repas ou autres frais associés. Une preuve d'inscription à l'événement (reçu) devra être fournie. L'événement doit se dérouler entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.



# PRIX DE DISTINCTION POUR SERVICES PROFESSIONNELS

**MONTANT DU PRIX: \$300**

L'Association de Kinésiologie du N.-B. offre désormais un prix de distinction à un kinésologue de la province qui a fait preuve de service exemplaire à la profession par une participation active et influente au domaine de la kinésiologie par le biais d'activités qui influencent l'avenir et le succès de la profession au Nouveau-Brunswick.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ:

- Être membre certifié en règle de l'AKNB
- Ne pas avoir reçu ce prix auparavant
- Les membres du conseil de l'AKNB et les membres de leur famille proche ne sont pas admissibles à ce concours

## GUIDE DE SOUMISSION

Toute application doit être présentée sous format PDF incluant :

- Une lettre de présentation incluant:

-Les informations sur le ou la candidat(e) (Nom et Prénom, Entreprise, Fonction, Courriel)

-Informations sur le proposant (Si différent du candidat) (Nom et Prénom, Entreprise, Fonction, Courriel)

- Curriculum vitae du candidat
- Un essai (max 2 pages) expliquant :

-L'ampleur et les retombées des réalisations en kinésiologie du candidat. Le proposant ou le candidat doit expliquer brièvement pour quelles raisons il croit que le candidat devrait recevoir ce prix de distinction.

Le fichier PDF de votre application doit être envoyé par courriel au [nbkaaknb@gmail.com](mailto:nbkaaknb@gmail.com) au plus tard **vendredi le 13 octobre**, avant minuit. Le ou le récipiendaire sera annoncé lors de l'AGA 2023.



# PRIX DE L'ENGAGEMENT DES MEMBRES

## REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MEMBERSHIP

L'Association de Kinésiologie du N.-B. offre désormais un prix de présence aux membres certifiés qui sont présents à l'Assemblée Générale Annuelle qui a lieu en Novembre à chaque année. Cette bourse a pour objectif d'encourager la participation aux rencontres de la société en stimulant un engagement à long terme de ses membres.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ:

- Être membre certifié en règle de l'AKNB
- Être présent à l'AGA
- Ne pas avoir reçu ce prix auparavant
- Les membres du conseil de l'AKNB ne sont pas admissibles à ce prix

## MODALITÉ DU CONCOURS

Le concours se fera sous forme de tirage (un seul gagnant) parmi les membres certifiés présents à l'Assemblée Annuelle générale pendant cette même rencontre. Le récipiendaire se fera rembourser ses frais d'adhésion (Membership AKNB avant taxes) pour l'année 2024

Le ou la récipiendaire aura à fournir une preuve (reçu officiel) de son adhésion comme membre certifié de l'AKNB pour l'année suivant celle de l'AGA. Par exemple, l'AKNB remboursera au récipiendaire ses frais d'adhésion pour l'année 2024 lorsqu'il gagne le concours tenu à l'AGA 2023.

Sans reçu officiel, l'Association de Kinésiologie du N.-B. ne pourra être en mesure de rembourser le détenteur du prix.



## POLITIQUE DE CONCOURS

- NBKA reserves the right, in its absolute discretion, to change, cancel or reschedule each of its contests without notice at any time.
- Les noms des gagnants pourraient être affichés sur le site internet ou les médias sociaux de l'AKNB.
- Dans le cas des prix nécessitant un remboursement (Prix de l'engagement des membres, bourse de développement professionnel), l'AKNB exigera une preuve telle qu'un reçu officiel. Sans reçu, l'AKNB ne sera pas en mesure de faire un remboursement.

## À PROPOS DE L'ASSOCIATION DE KINÉSIOLOGIE DU N.-B.

L'AKNB est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de faire rayonner la profession de kinésologue du Nouveau-Brunswick. Notre mission consiste à :

- Faire preuve de leadership tout au long de la promotion de la science et de la profession de kinésologue ainsi que d'améliorer l'appréciation des services de kinésologie.
- Stimuler l'évolution de la profession de kinésologue à travers le développement et la promotion des possibilités d'éducation à ses membres.
- Favoriser les partenariats avec la communauté universitaire en soutenant la recherche et le développement du programme de kinésologie.
- Renforcer les avantages de l'adhésion des membres.

## NOUS JOINDRE

New Brunswick Kinesiology Association – Association de Kinésologie du Nouveau-Brunswick

P.O. Box 1510, Moncton, NB E1C 8T6

nbkaaknb@gmail.com

 [www.nbka-aknb.ca](http://www.nbka-aknb.ca)

 New Brunswick Kinesiology Association

 nbkaaknb